



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Le secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le

13 FEV. 2015

Ref : D15002455

Monsieur le Député-maire,

Par courrier en date du 26 janvier dernier, vous avez appelé mon attention sur le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Je vous en remercie.

Le FEAMP est l'instrument financier unique pour la période 2014-2020 de la politique commune de la pêche (PCP). La France dispose d'une enveloppe de 588 millions d'euros, dont 369 millions d'euros pour l'axe « développement durable de la pêche, de l'aquaculture et des zones côtières ». Cet axe est en augmentation de + 70% par rapport aux 216 millions d'euros de la période précédente 2007-2013.

Les Régions sont désormais directement impliquées dans la gestion de certaines mesures de l'axe « développement durable de la pêche, de l'aquaculture et des zones côtières ». Cette enveloppe a été répartie entre mesures nationales (154 millions d'euros), mesures régionales (180 millions d'euros) et le reste pour financer l'assistance technique.

La répartition entre les Régions a été fixée au mois d'octobre dernier. A ce titre, la région Poitou-Charentes pourra bénéficier de 14 903 285 millions d'euros. Il appartient désormais aux Régions d'élaborer la maquette financière des mesures régionales dont elles ont demandé l'autorité de gestion déléguée.

Le secteur de l'aquaculture figure notamment en grande partie dans le cadre des mesures régionalisées, tout comme les mesures relatives aux ports de pêche.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Alain VIDALIES

Monsieur Didier Quentin
Député de la Charente-Maritime
Maire de Royan
Assemblée Nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP